

LISTE DES RESERVES DE PÊCHE EN RIVIERES DE PREMIERE CATEGORIE 2024

	AAPPMA	COMMUNE	COURS D'EAU	LONGUEUR EN METRES	LIMITE AMONT	Géographique degrés décimaux		LIMITE AVAL	Géographique degrés décimaux	
						Latitude x , Longitude Y	Latitude x , Longitude Y			
VALLEE DU TECH	ARLES SUR TECH	MONTFERRER	LA FOU	630	SORTIE GORGES DE LA FOU	42.457178 , 2.611128		CONFLUENCE AVEC LE TECH	42.452249 , 2.611495	
	PRATS DE MOLLO	PRATS DE MOLLO	LA GUILLEME	900	COL BOURRO	42.410328 , 2.475106		CONFLUENT DU TECH	42.403702 , 2.47776	
	PRATS DE MOLLO	PRATS DE MOLLO	LA FIGUERE	2300	PONT DE LA RD 74 (EL CENDREU)	42.424342 , 2.496041		CONFLUENT DU TECH	42.410356 , 2.511084	
	CERET	REYNES	VAILLERE	2500	PONT LIEU DIT "LE MOULIN"	42.478298 , 2.727668		CONFLUENT DU TECH	42.494587 , 2.717295	
	ST LAURENT DE C	SAINTE-LAURENT DE CERDANS	LA QUERA	450	PONT RD 64 LA FORGE DEL MITG	42.403691 , 2.598872		PONT ROUTE DE MANYAQUES	42.407429 , 2.598194	
	ST LAURENT DE C	SAINTE-LAURENT DE CERDANS	LA QUERA	770	PONT CAN LLOBERE RD3	42.379824 , 2.618335		PONT DU CHATEAU DE L'ILE	42.382718 , 2.612208	
	SERRALONGUE	SERRALONGUE	LE CASTELL	900	PONT C N° 1 ROUTE DU GRAU	42.400217 , 2.564278		PONT DU VIEUX MOULIN CAN MAGRIA	42.405544 , 2.566701	
	SERRALONGUE	SERRALONGUE	LE CASTELL	560	PASSAGE A GUE DE CAN PALAT	42.385588 , 2.552601		CONFLUENCE AVEC LE CORTALS	42.386935 , 2.55715	
	SERRALONGUE	LAMANERE	LE LAMANERE	600	PONT DE CAN BARUTY	42.357286 , 2.517239		PONT ROMAIN DE CAN BOTES	42.361596 , 2.518568	
SERRALONGUE	LAMANERE	CORREC DE L'ASSALADOR	200	PONT AIRE DE PIQUE-NIQUE	42.359308 , 2.520651		CONFLUENCE AVEC LA LAMANERE	42.360289 , 2.51865		
VALLEE DE LA TET	FDPPMA66	FONTPEDROUSE	LA CARENCA	500	BUTE BOISEE EN RIVE GAUCHE (PIED PIC COUME MITJANE)	42.4436 , 2.200013		LA BASSA (INCLUDE)	42.448369 , 2.201978	
	FDPPMA66	THUES ENTRE VALLS	LA TET	300	PONT DE CARENCA DANS LE VILLAGE	42.524997 , 2.22243		PONT RN 116 AVAL DU VILLAGE	42.52486 , 2.225986	
	FDPPMA66	OLETTE	L'EVOL	350	PONT ROUGE "TRAVERSE D'OREILLA"	42.55461 , 2.262411		CONFLUENCE AVEC LE CABRILS	42.553335 , 2.266159	
	FDPPMA66	OLETTE	L'EVOL	650	AMONT DU PLA DE LA BAILLETTE FONTAINE GROSSE	42.62531 , 2.216061		PASSAGE A GUÉ BUSÉ	42.62265 , 2.21511	
	FDPPMA66	NOHÈDES	RIVIÈRE DE NOHÈDES	800	LAC ESTELAT	42.645513 , 2.215491		LES PREMIÈRES CASCADES	42.642806 , 2.22647	
	FDPPMA66	SERDINYA	LA TET	50	BARRAGE / PRISE D'EAU SHEM	42.567161 , 2.320037		PONT RD27E	42.567220 , 2.320694	
	SAHORRE	SAHORRE	LA ROTJA	250	PRISE D'EAU DE LA PISCICULTURE	42.527539 , 2.362049		LIMITE AVAL DE LA PISCICULTURE	42.528713 , 2.361571	
	VERNET LES BAINS	CASTEIL	LE CADY	1200	SEUIL / PRISE D'EAU POTABLE	42.527102 , 2.397041		CONFLUENCE CORREC DE LA GUILLA	42.533943 , 2.391336	
	VERNET LES BAINS	CORNEILLA DE CONFLENT	LE CADY	700	AU DROIT DU MAS LLECH	42.57768 , 2.375648		PONT DES GRANDES CANALETTES	42.583382 , 2.370313	
	RIA PRADES	CONAT	LE CAILLAN	450	PONT DE RUE DU SOLEIL	42.613165 , 2.355854		PONT DE LA RUE DU MOULIN	42.612537 , 2.358656	
	RIA PRADES	RIA	LA TÊT	200	PONT DE LA MAIRIE	42.606888 , 2.398341		50 M EN AMONT GOUFFRE DU MOULIN	42.607122 , 2.400715	
	RIA PRADES	URBANYÀ	L'URBANYA	350	PONT DU CHEMIN DE LAS PLANES	42.640500 , 2.303036		PONT ENTRE LE CHEMIN DE SAINT JACQUES ET CELUI DU RIBERAL	42.638047 , 2.305404	
	VINCA	FINESTRET	LENTILLA	2600	PRISE D'EAU DU CANAL DE LA PLAINE	42.599645 , 2.512477		PONT DE FINESTRET	42.616142 , 2.510769	
PERPIGNAN	CAUDIES	LE CAUDIES	4300	LES SOURCES	42.551937 , 2.13813		LE MOULIN D'EN BAS	42.568013 , 2.164921		
PERPIGNAN	SANSA	LE CABRILS	1000	LE PONT METALLIQUE	42.618451 , 2.162292		A L'AIRE DE REPOS	42.60242 , 2.169881		
FORMIGUERES	RIEUTORT	LE RIEUTORT	950	PONT ROUTE DES PISTES	42.656973 , 2.090272		GÎTE LE MOULIN	42.650592 , 2.09425		
FORMIGUERES	FONTRABIOUSE	LE FONTRABIOUSE	900	PONT IMPASSE DES ORRIS	42.636432 , 2.094498		PONT DU CHEMIN DE LAS CLOSES	42.638125 , 2.099778		
FORMIGUERES	PUYVALADOR	LE GALBE	VARIABLE	PONT R.D. N° 118	42.641785 , 2.113372		PLAN D'EAU DE PUYVALADOR	42.642605 , 2.116815		
FORMIGUERES	MATEMALE	AUDE	300	PONT ENTRÉE DU VILLAGE	42.585479 , 2.118797		PONT DU PARKING	42.587829 , 2.119558		
FORMIGUERES	FORMIGUERES	LA LLADURE	180	VIEUX PONT EN RUINE 180 METRES EN AMONT DU PONT DU CAMPING	42.612065 , 2.092908		PONT DU CAMPING	42.613675 , 2.094925		
FORMIGUERES	FORMIGUERES	LA LLADURE	280	PONT DU CAMI DE LA CITADELLE DIT PONT VIEUX	42.613577 , 2.099422		PONT DE LA RD 118	42.613565 , 2.102696		
CERDAGNE	ANGOUSTRINE	ANGOUSTRINE	MESCLAN D'AYGUES	450	DEVERSOIR DU LLAT	42.562892 , 1.97102		CONFLUENCE AVEC L'EMISSAIRE DU SEC	42.559096 , 1.973182	
	PORTA	PORTA	CAMP CARDOS	800	PONT DES MOLINES	42.515598 , 1.806856		PRISE D'EAU MICROCENTRALE	42.517805 , 1.816072	
	PORTE PUYMORENS	PORTE-PUYMORENS	RUISSEAU DE FONT VIVES	440	DEPART DE L'ANCIEN TELEPHERIQUE	42.552544 , 1.880743		CONFLUENCE AVEC LE CAROL	42.552259 , 1.874553	
	PORTE PUYMORENS	PORTE-PUYMORENS	LE CAROL	100	PASSERELLE SUR LE CAROL	42.551361 , 1.880586		PLAN D'EAU DU PASSET	42.552404 , 1.870705	
	PORTE PUYMORENS	PORTE-PUYMORENS	RUISSEAU DU PLA	970	SOURCES	42.545997 , 1.84119		CONFLUENCE AVEC LE CAROL	42.545633 , 1.832746	
	SAILLAGOUSE	SAILLAGOUSE / LLO	LE SEGRE	900	PONT DES ESCALDILLES	42.451553 , 2.057995		PONT DE VEDRIGNANS	42.449097 , 2.066971	
	SAILLAGOUSE	SAILLAGOUSE	LE SEGRE	700	ANCIENNE PISCICULTURE	42.457338 , 2.041149		PASSERELLE CAMPING	42.458304 , 2.036047	
	SAILLAGOUSE	EYNE	RIVIERE D'EYNE	700	PONT DE LLO RD33	42.470199 , 2.083095		MAISON DE LA VALLÉE	42.474031 , 2.079503	
SAILLAGOUSE	EYNE	EAUX VIVES	700	LES SOURCES (LES FONTANALS)	42.4696 , 2.090527		PONT DE LA R.D. 29	42.474076 , 2.079578		
VALLEE DE L'AGLY	CAUDIES DE FENOUILLEDES	CAUDIES DE FENOUILLEDES	SAINTE JAUME	600	PONT RD9 GORGES SAINT JAUME	42.799198 , 2.383121		PRISE D'EAU DU CANAL DE LAPINOUSE	42.801961 , 2.390524	
	FDPPMA66	CASSAGNES	L'AGLY	200	BARRAGE DE L'AGLY	42.746695 , 2.588237		RAVIN DE LA GUICHERE	42.750245 , 2.586538	
	ST PAUL ET DES FENOUILLEDES	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	L'AGLY	350	200 METRES DU PONT D117	42.81046 , 2.501375		DE L'INTERSECTION DE LA RUE DE L'ABATTOIR ET DES CHEMINS DE LA BOULZANE ET DE LA GLACIERE	42.808364 , 2.501007	

PROJET

LISTE DES RESERVES DE PÊCHE EN PLANS D'EAU	
Lac le Combau	Sur l'ensemble du lac de Combau
l'Herbier	Sur l'ensemble du lac de l'Herbier
tributaires des lacs du Carlit	Sur l'ensemble des tributaires des lacs du Carlit
Tributaires du Lanoux	Du Lanoux au Lanouzet et du Lanoux au Fourrats
	Toutes les arrivées d'eau du Rouzet et depuis le Rouzet jusqu'au Lanoux
Tributaires du groupe Camporells	Sur l'ensemble des tributaires, de leurs sources à la Bassette aval
Retenue du barrage de Matemale	Dans la zone de protection de l'ouvrage matérialisée par des bouées, ainsi que depuis la digue sur une limite de 200 mètres en rive droite et 550 mètres en rive gauche
	Tributaires de la retenue du barrage de Matemale pour leur partie comprise entre le chemin qui fait le tour du lac et le lac lui-même
	d'ouverture des lacs de montagne.
Retenue du barrage de Puyvalador	Depuis la digue ainsi que 50 mètres en amont de celle-ci sur les deux rives.
	Pour la rivière Aude, communes de Formiguères (en rive gauche) et Réal (en rive droite), du pont de la RD32e, dite route de Formiguères (limite amont), à la cabane d'observation ornithologique située en rive droite (limite aval), soit 200 mètres linéaires.
Retenue du barrage des Bouillouses	La pêche est fermée dans les rivières de la Grave (limite amont : la passerelle, limite aval : le plan d'eau) et de la Balmette (limite amont : Confluence déversoir Esparbé, limite aval : confluence avec la Grave), ainsi que dans le plan d'eau des Bouillouses dans l'amont matérialisé pour sa limite aval par des panneaux (borne SNCF n° 0 sur la rive gauche, et borne SNCF n° 4 sur la rive droite).

LISTE DES RESERVES DE PÊCHES EN DEUXIEME CATEGORIE	
Lacs de Villeneuve de la Raho	Depuis la digue qui sépare le grand plan d'eau du « lac écologique », ainsi que dans l'anse nautique et 50 mètres en retrait depuis l'origine de la digue du barrage de la porte de Bages, jusqu' à la porte du Stade
	Dans le lac écologique de Villeneuve-de-la-Raho
Retenue du barrage de l'Agly	Dans la zone de protection de l'ouvrage matérialisée par des bouées en amont du barrage, la pêche est interdite.
	En aval du barrage jusqu'au ravin de la Guichère (sur une longueur de 300 mètres)
	Dans la zone de frayères, une réserve temporaire sur la commune d'Ansignan en rive gauche, protégée la reproduction du brochet de l'ouverture de la pêche du brochet au 31 mai (limite amont : du casot situé à l'aval du seuil de retenue des matériaux, limite aval : au retour d'eau du canal d'Ansignan)
Plan d'eau de Saint Féliu d'Avall	Dans la partie Ouest délimitée par des bouées à la fin de la deuxième anse située en rive Nord et Sud
Plan d'eau de Villelongue Dels Monts,	Dans la pointe nord, sur les 200 mètres de la plage de graviers ;
Plans d'eau de Millas,	Plan d'eau n°4 dans l'angle des berges Sud et Ouest (voir annexe II).
	Plan d'eau n°1 dans l'angle des berges Est du début des cyprès à l'enrochement inclus (passerelle incluse)
Plan d'eau des Escoumes	Les deux anses situées en rive droite délimitées par des bouées et ligne d'eau (Falaises Canals d'en Macià)
Retenue du barrage de Vinça	200 mètres en amont de la digue sur les deux rives
Plan d'eau de Saint Estève	Toutes les berges à l'exception de la berge sud ouest longeant la RD45 et Sud Est qui longe le Skate Parc, le théâtre, et s'arrête à l'entrée du parking du théâtre de l'Etang.